



VILLE DE HASPRES
ACCUEIL MUNICIPAL DE LOISIRS
FÉVRIER 2023
DOSSIER D'INSCRIPTION

Inscriptions à l'Espace Périscolaire "Le Bois Gosse" sur Rdv,
du lundi 23 au mardi 31 janvier 2023 inclus ☎ 03.27.46.55.72

Le Centre de Loisirs Municipal des vacances d'hiver aura lieu du lundi 13 au vendredi 17 février 2023 inclus.

Il accueillera les enfants de 3 ans à 10 ans (jusqu'au CM2 inclus) de la commune de Haspres et de la commune conventionnée de Verchain-Maugré.

Les inscriptions, dans la limite des capacités d'accueil, se feront sur Rdv à l'Espace Périscolaire " Le Bois Gosse", du lundi 23 au mardi 31 janvier 2023 inclus.

DOSSIER D'INSCRIPTION CENTRE DE LOISIRS DE HASPRES :

BULLETIN D'INSCRIPTION :	2
PIÈCES À FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION :	3
TARIFS À LA SEMAINE (GOÛTER ET CANTINE INCLUS) :	3
INSCRIPTIONS GARDERIE :	3
FICHE SANITAIRE DE LIAISON :	4
AUTORISATIONS :	6
INFORMATIONS IMPORTANTES :	7
FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL ET INSCRIPTIONS :	7
ACCUEIL DE LOISIRS - RÈGLEMENT INTÉRIEUR :	8
ORGANISATION GÉNÉRALE : LOCAUX	11
ACCUEIL DE LOISIRS - RÈGLEMENT INTÉRIEUR (à conserver par le(s) représentant(s) légal(aux)	12

- LES PAGES N°1 À 11 SONT À RENDRE AVEC LE DOSSIER.
- LA COPIE DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR EN PAGES 12 ET 13 EST À CONSERVER PAR LES REPRÉSENTANTS LÉGAUX.
- AVANT DE RENDRE LE DOSSIER, MERCI DE VÉRIFIER QUE VOUS AVEZ BIEN SIGNÉ LES PAGES 5 - 6 ET 10.

❖ **À NOTER :** LES PAGES 4 - 5 - 6 NE SONT À REMPLIR QU'UNE SEULE FOIS DURANT UNE MÊME ANNÉE CIVILE (LORS DE LA 1ÈRE INSCRIPTION à un des Centres de Loisirs municipaux), SAUF EN CAS DE CHANGEMENT(S) dans les renseignements demandés que vous souhaiteriez signaler en cours d'année.

BULLETIN D'INSCRIPTION :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT INSCRIT :

ENFANT PRÉINSCRIT EN DÉCEMBRE DERNIER : OUI NON

NOM : _____

PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

DATE DE NAISSANCE : ___/___/___ LIEU DE NAISSANCE : _____

AGE : _____

PERSONNE À JOINDRE EN CAS D'URGENCE :

NOM : _____ PRENOM : _____

N° DE TELEPHONE : ___/___/___/___/___/___

ADRESSE MEL : _____@_____

PÈRE OU REPRÉSENTANT LÉGAL	MÈRE OU REPRÉSENTANT LÉGAL
NOM : _____	NOM : _____
PRENOM : _____	PRENOM : _____
SITUATION DE FAMILLE : <input type="checkbox"/> MARIÉ - <input type="checkbox"/> CELIBATAIRE - <input type="checkbox"/> VEUF <input type="checkbox"/> AUTRE _____	SITUATION DE FAMILLE : <input type="checkbox"/> MARIÉ - <input type="checkbox"/> CELIBATAIRE - <input type="checkbox"/> VEUF <input type="checkbox"/> AUTRE _____
N° ALLOCATAIRE CAF/MSA : _____	N° ALLOCATAIRE CAF/MSA : _____
N° SECURITE SOCIALE : _____	N° SECURITE SOCIALE : _____
EMPLOYEUR : _____	EMPLOYEUR : _____
TEL PROFESSIONNEL : ___/___/___/___/___	TEL PROFESSIONNEL : ___/___/___/___/___
TEL DOMICILE : ___/___/___/___/___	TEL DOMICILE : ___/___/___/___/___
TEL PORTABLE : ___/___/___/___/___	TEL PORTABLE : ___/___/___/___/___

PIÈCES À FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION :

- Le dossier d'inscription complet, rempli et signé
- Le(s) dernier(s) avis d'impôt(s) sur le revenu du foyer NB :
 - ✓ Sans fourniture de ce(s) document(s), ce sont les tarifs de la dernière tranche qui seront appliqués
 - ✓ 2 concubins = 1 foyer donc 2 avis d'impôts à fournir
- La copie du carnet de vaccinations
- Le règlement en espèces ou par chèque à l'ordre du Trésor Public
- L'attestation d'assurance individuelle d'accident + responsabilité civile.

TARIFS À LA SEMAINE (GOÛTER ET CANTINE INCLUS) :

FAMILLE HABITANT LA COMMUNE DE HASPRES ET LA COMMUNE CONVENTIONNÉE DE VERCHAIN-MAUGRÉ			
Revenu fiscal de référence	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	À partir du 3 ^{ème} enfant
De 0 à 17 999 €	29.40 €	27.30 €	25.20 €
De 18 000 à 24 999 €	32.55 €	30.45 €	28.35 €
A partir de 25 000 €	35.70 €	33.60 €	31.50 €

GARDERIE MATIN ET/OU SOIR

UNIQUEMENT POUR LES FAMILLES DONT LES 2 PARENTS TRAVAILLENT ET LES FAMILLES MONOPARENTALES DONT LE PARENT TRAVAILLE.

(1 ticket de périscolaire pour ½ heure)

INSCRIPTIONS GARDERIE :

Dates	Matin (8 heures à 9 heures)	Soir (17 heures à 18 heures)
Lundi 13 février	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mardi 14 février	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mercredi 15 février	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jeudi 16 février	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vendredi 17 février	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

❖ **FICHE SANITAIRE DE LIAISON : voir encadré page 1**

1. L'ENFANT :

NOM : _____ PRENOM : _____

DATE DE NAISSANCE : ___/___/___

2. VACCINATIONS (SE REFERER AU CARNET DE SANTE OU AUX CERTIFICATS DE VACCINATIONS DE L'ENFANT) :

VACCINS OBLIGATOIRES	OUI	NON	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDES	DATES
Diphtérie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	___/___/___	Hépatite-B	___/___/___
Tétanos	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	___/___/___	Rubéole-Oreillons-Rougeole	___/___/___
Poliomyélite	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	___/___/___	Coqueluche	___/___/___
OU DT.Polio	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	___/___/___	Autres (précisez) : _____	___/___/___
OU Tétracoq	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	___/___/___		
BCG	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	___/___/___		

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES, JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.

ATTENTION LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION.

3. RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT :

→ L'enfant suit-il un traitement médical ? OUI / NON. Si oui, joindre une ordonnance récente et un certificat de contre-indication. (AUCUN médicament ne pourra être pris sans ordonnance)

→ L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes ?

RUBÉOLE		VARICELLE		ANGINE		RHUMATISME ARTICULAIRE AIGU		SCARLATINE	
<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON

COQUELUCHE		OTITE		ROUGEOLE		OREILLONS	
<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON

→ **Allergies :**

ASTHME	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
ALIMENTAIRES	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
MEDICAMENTEUSES	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
AUTRES :		

Précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir (si automédication, le signaler)

❖ voir encadré page 1

✚ Indiquez ci-après :

Les difficultés de santé (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation...) En précisant les dates et les précautions à prendre.

4. RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS :

✚ Votre enfant porte-t'il des lentilles, des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires... ? Précisez.

5. RESPONSABLE DE L'ENFANT :

NOM : _____	PRENOM : _____
ADRESSE : _____	
TEL PROFESSIONNEL : __/__/__/__/__	TEL DOMICILE : __/__/__/__/__
TEL PORTABLE : __/__/__/__/__	
NOM ET N° DE TELEPHONE DU MEDECIN TRAITANT : _____	
CHOIX DU CENTRE HOSPITALIER :	
<input type="checkbox"/> CAMBRAI	<input type="checkbox"/> VALENCIENNES
<input type="checkbox"/> AUTRES : _____	

Je soussigné(e) _____ responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise la direction de l'ALSH à prendre, le cas échéant, toutes les mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale...) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date : ____/____/____

Signature :

❖ **AUTORISATIONS : voir encadré page 1**

PERSONNES MAJEURES AUTORISÉES À REPRENDRE L'ENFANT :

NOM - PRENOM	ADRESSE	TÉLÉPHONE	LIEN DE PARENTÉ

Je, soussigné(e) _____ responsable légal(e) de l'enfant en qualité de père, mère ou tuteur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise les personnes CI-DESSUS MENTIONNÉES à reprendre l'enfant en l'absence ou en cas de retard des parents ou du tuteur.

Toute autre personne ne figurant pas dans cette liste ne sera pas autorisée à venir chercher mon enfant à l'accueil de loisirs.

Date : ____/____/____

Signature :

DÉCHARGE POUR LES ENFANTS DE PLUS 8 ANS

Je, soussigné(e) _____ responsable légal(e) de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise l'enfant _____ à quitter seul le centre de loisirs et dégage l'organisateur et la direction de toute responsabilité.

Date : ____/____/____

Signature :

AUTORISATION « MAQUILLAGE » - AUTORISATION « DROIT A L'IMAGE »

Je soussigné(e) _____ responsable légal(e) de l'enfant :

(cochez la/les case(s) correspondante(s) à vos autorisations)




- Déclare autoriser l'équipe d'animation à maquiller mon enfant durant le centre de loisirs.
- À être photographié(e) et /ou filmé(e) lors des différentes activités mises en place par le centre de loisirs.
- À ce que les images soient diffusées sur des supports de communication (exemple : affiches, bulletin municipal, articles de presse, site web communal ...)

Date : ____/____/____

Signature :

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Le Centre de Loisirs Municipal des vacances d'hiver accueillera les enfants âgés de 3 ans à 10 ans, (jusqu'au CM2 inclus), du lundi 13 au vendredi 17 février 2023 inclus aux lieux ci-dessous (selon l'effectif total) (voir page 11).

Groupe maternelles : 3/5 ans	
École Maternelle Henri Barbusse, 21 Rue Jules Ferry → Salle de jeux – Accès portail cour de récréations	
Groupe moyens : 6/8 ans	
École Élémentaire Jules Ferry, 10 bis Place de la Liberté → Cour arrière - Côté Parc/Cantine	
Groupe grands : 9/10 ans	
Espace Périscolaire/Cantine « Le Bois Gosse » → Cour de l'Espace Périscolaire (Parc)	

- La direction générale du Centre de Loisirs sera basée à l'Espace Périscolaire, rue Chanzy.
- Chaque enfant aura un animateur référent. Ce dernier devra accueillir à partir de 9h l'ensemble de son groupe.
- Pour tout retard de l'enfant, il faudra passer par la Direction (basée à l'Espace Périscolaire), pour signaler sa présence avant qu'il ne rejoigne son groupe.
- Les enfants seront rendus aux parents ou à la personne responsable à 17h, au même endroit où ils ont été accueillis le matin. Les animateurs ne devront en aucun cas laisser partir seul un enfant sans qu'ils aient eu une autorisation écrite au préalable.
- Les enfants, dont les parents seront éventuellement en retard, seront accueillis en garderie.

FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL ET INSCRIPTIONS :

- Les enfants seront accueillis de 9 heures à 17 heures.
- Un service de garderie sera également mis en place, de 8 heures à 9 heures et de 17 heures à 18 heures, uniquement pour les enfants des familles dont les deux parents travaillent ainsi que ceux des familles monoparentales dont le parent travaille.
- Les inscriptions se feront auprès de l'Espace Périscolaire « Le Bois Gosse », 37 rue du Général Chanzy, par le biais du présent dossier d'inscription à déposer dûment rempli et accompagné du règlement (paiement) en totalité.
- Les inscriptions auront lieu sur rendez-vous, à partir du lundi 23 janvier à l'accueil de l'Espace Périscolaire de 7h20 à 9h20 et de 17h à 18h.
- Les rendez-vous pourront se prendre par téléphone, au 03/27/46/55/72, ou en passant directement à l'Espace Périscolaire (dans ce cas, merci de prévoir un masque et d'utiliser la sonnette à l'entrée).

ATTENTION : *Le mercredi et le samedi, la structure est fermée.*



Clôture des inscriptions le mardi 31 janvier 2023

Tout dossier incomplet sera refusé.

ACCUEIL DE LOISIRS - RÈGLEMENT INTÉRIEUR :

CHAMP D'APPLICATION :

Le présent règlement s'applique aux accueils de loisirs organisés par la Commune de Haspres pendant les vacances scolaires.

PÉRIODE DE FONCTIONNEMENT :

L'accueil de loisirs sera ouvert partiellement pendant les vacances scolaires.

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT :

L'accueil de loisirs fonctionnera **du lundi au vendredi** aux horaires suivants :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8H00-9H00	GARDERIE				
9H00-11H30 9h00-12h30	ANIMATIONS				
11H30-13H30 12H00-13H30	REPAS				
13H30-17H00	ANIMATIONS - GOÛTER				
17H00-18H00	GARDERIE				

Horaires qui s'appliquent au groupe 3-5ans

Horaires qui s'appliquent au groupe 6-10 ans

Pour le retour, les enfants sont remis aux parents ou à la personne autorisée à 17h.
Les enfants de plus de 8 ans peuvent quitter seuls le centre de loisirs sur présentation d'une décharge signée des parents ou responsables légaux.

INSCRIPTIONS :

- Pièces à fournir lors de l'inscription :
 - Le dossier d'inscription complet, rempli et signé
 - Le dernier avis d'impôt sur le revenu
 - La copie du carnet de vaccinations
 - Le règlement en espèces ou par chèque à l'ordre du Trésor Public
 - L'attestation d'assurance individuelle d'accident + responsabilité civile
 - Attestation(s) d'employeur(s)

- **Pour l'inscription, il est demandé d'apporter le dossier d'inscription complet.** Aucune inscription ne sera admise et aucun enfant ne sera pris en charge par l'équipe d'animation sans la totalité des pièces justificatives demandées.

MODALITÉS DE REGLEMENT :

Le règlement se fera lors du dépôt du dossier d'inscription complet.

TARIFICATION :

Les tarifs sont fixés par le Conseil Municipal et révisables chaque année. Il s'agit de tarifs modulés prenant en compte le revenu fiscal de référence de chaque famille, permettant ainsi d'adapter aux différentes situations familiales.

REPAS DU MIDI/GOÛTER :

Le prix du repas est compris dans la participation demandée à la famille lors de l'inscription. Il est nécessaire d'informer le service de restauration lors de l'inscription :

- Si l'enfant présente des allergies alimentaires (fournir un certificat détaillé par un allergologue précisant le type d'allergie alimentaire et les effets provoqués ou PAI de l'école)
- Si l'enfant suit un régime particulier dû à des problèmes de santé.

Le goûter du soir servi sur place est compris dans la participation. Pour plus d'équité les goûters personnels ne sont pas acceptés, sauf si l'enfant a un régime alimentaire particulier, de même pour les friandises et autres gourmandises.

GARDERIE FACULTATIVE :

Cette prestation est proposée aux familles dont les deux parents travaillent, ainsi qu'aux familles monoparentales dont le parent travaille.

Ce sera un temps de surveillance et non d'animation.

Ce service fait l'objet d'une tarification complémentaire (ticket périscolaire) non-comprise dans la participation. Les tickets sont à fournir à chaque jour de la prestation.

MALADIE/ACCIDENT :

En cas d'accident ou de maladie survenant pendant le centre, la Direction contactera suivant l'importance et l'urgence de la situation :

- Les parents
- Le médecin
- Les pompiers

En cas d'urgence, la direction doit pouvoir mettre en œuvre toutes mesures médicales rendues nécessaire par l'état de l'enfant (traitement médical, hospitalisations, interventions chirurgicales).

Tout évènement est consigné par le personnel dans le registre prévu à cet effet.

DISCIPLINE ET RESPECT :

L'accueil de loisirs est un service proposé aux familles, **il n'a pas de caractère obligatoire**. Il est donc important que les parents sensibilisent les enfants au fait que le centre est un lieu de loisirs et de détente. Pour la qualité de la vie au centre, les enfants doivent respecter les lieux, le matériel, les équipements, les personnes qui y travaillent et les camarades.

En cas de non-respect des règles de vie, nous nous réservons le droit de prendre les mesures nécessaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive.

RECOMMANDATIONS :

Les activités proposées seront variées et se dérouleront souvent en extérieur, il vous est demandé de fournir une tenue vestimentaire adaptée à la météo (chapeau, casquette, vêtement de pluie...)

Dans tous les cas, les enfants doivent pouvoir expérimenter librement, se dépenser et s'amuser : une tenue confortable est de rigueur.

L'enfant doit avoir en sa possession un sac à dos contenant :

- Une tenue de rechange
- Un vêtement de pluie
- Pour la saison chaude casquette, crème solaire
- Un tablier ou vieux t-shirt pour les activités peinture...

Nous conseillons de mettre le nom et prénom de l'enfant sur chaque vêtement et sur son sac à dos.

Il est interdit de laisser les enfants amener des objets personnels (téléphone, bijoux, consoles, MP3...) Sauf dans le cas d'un projet d'animation clair et demandé par l'équipe d'animation.

Dans tout autre cas, l'accueil de loisirs se décharge de toute responsabilité en cas de dégradation, perte ou vol.

ACCEPTATION DU REGLEMENT :

Le présent règlement sera remis aux parents en deux exemplaires. Un exemplaire devra être rendu, daté et signé, lors de l'inscription.



Le ____/____/____

Signatures des responsables légaux, précédées de la mention « lu et approuvé »




ORGANISATION GÉNÉRALE : LOCAUX

Selon l'effectif total des inscrits, les enfants seront accueillis pendant toute la durée du Centre, chaque matin, selon les dispositions ci-dessous :

- Si l'effectif total du Centre est inférieur ou égal à 50

Groupe maternelles : 3/5ans	
École Maternelle Henri Barbusse, 21 Rue Jules Ferry Salle de jeux – Accès portail cour de récréations	
Groupes moyens et grands : 6/10ans	
Espace Périscolaire/Cantine « Le Bois Gosse » → Cour de l'Espace Périscolaire (Parc)	

- Si l'effectif total du Centre est supérieur à 50

Groupe maternelles : 3/5ans	
École Maternelle Henri Barbusse, 21 Rue Jules Ferry Salle de jeux – Accès portail cour de récréations	
Groupe moyens : 6/8ans	
École Élémentaire Jules Ferry, 10 bis Place de la Liberté → Cour arrière - Côté Parc/Cantine	
Groupe grands : 9/10ans	
Espace Périscolaire/Cantine « Le Bois Gosse » → Cour de l'Espace Périscolaire (Parc)	

Ces précisions vous seront apportées ultérieurement.

ACCUEIL DE LOISIRS - RÈGLEMENT INTÉRIEUR (à conserver par le(s) représentant(s) légal(aux))

CHAMP D'APPLICATION :

Le présent règlement s'applique aux accueils de loisirs organisés par la Commune de Haspres pendant les vacances scolaires.

PÉRIODE DE FONCTIONNEMENT :

L'accueil de loisirs sera ouvert partiellement pendant les vacances scolaires.

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT :

L'accueil de loisirs fonctionnera du lundi au vendredi aux horaires suivants :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8H00-9H00	GARDERIE				
9H00-11H30 9H00-12H30	ANIMATIONS				
11H30-13H30 12H00-13H30	REPAS				
13H30-17H00	ANIMATIONS - GÔUTER				
17H00-18H00	GARDERIE				

Horaires qui s'appliquent au groupe 3-5ans

Horaires qui s'appliquent au groupe 6-10 ans

Pour le retour, les enfants sont remis aux parents ou à la personne autorisée à 17h. Les enfants de plus de 8 ans peuvent quitter seuls le centre de loisirs sur présentation d'une décharge signée des parents ou responsables légaux.

INSCRIPTIONS :

Pièces à fournir lors de l'inscription :

- Le dossier d'inscription complet, rempli et signé

- Le dernier avis d'impôt sur le revenu
- La copie du carnet de vaccinations
- Le règlement en espèces ou par chèque à l'ordre du Trésor Public
- L'attestation d'assurance individuelle d'accident + responsabilité civile
- Attestation(s) d'employeur(s)

Pour l'inscription, il est demandé d'apporter le dossier d'inscription complet. Aucune inscription ne sera admise et aucun enfant ne sera pris en charge par l'équipe d'animation sans la totalité des pièces justificatives demandées.

MODALITÉS DE REGLEMENT :

Le règlement se fera lors du dépôt du dossier d'inscription complet.

TARIFICATION :

Les tarifs sont fixés par le Conseil Municipal et révisables chaque année. Il s'agit de tarifs modulés prenant en compte le revenu fiscal de référence de chaque famille, permettant ainsi d'adapter aux différentes situations familiales.

REPAS DU MIDI/GOÛTER :

Le prix du repas est compris dans la participation demandée à la famille lors de l'inscription. Il est nécessaire d'informer le service de restauration lors de l'inscription :

- Si l'enfant présente des allergies alimentaires (fournir un certificat détaillé par un allergologue précisant le type d'allergie alimentaire et les effets provoqués ou PAI de l'école)
- Si l'enfant suit un régime particulier dû à des problèmes de santé.

Le goûter du soir servi sur place est compris dans la participation. Pour plus d'équité les goûters personnels ne sont pas acceptés, sauf si l'enfant a un régime alimentaire particulier, de même pour les friandises et autres gourmandises.

GARDERIE FACULTATIVE :

Cette prestation est proposée aux familles dont les deux parents travaillent, ainsi qu'aux familles monoparentales dont le parent travaille.

Ce sera un temps de surveillance et non d'animation.

Ce service fait l'objet d'une tarification complémentaire (ticket périscolaire) non-comprise dans la participation. Les tickets sont à fournir à chaque jour de la prestation.



ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL DE FÉVRIER 2023 COMMUNE DE HASPRES - DOSSIER D'INSCRIPTION

MALADIE/ACCIDENT :

En cas d'accident ou de maladie survenant pendant le centre, la Direction contactera suivant l'importance et l'urgence de la situation :

- Les parents
- Le médecin
- Les pompiers

En cas d'urgence, la direction doit pouvoir mettre en œuvre toutes mesures médicales rendues nécessaire par l'état de l'enfant (traitement médical, hospitalisations, interventions chirurgicales).

Tout évènement est consigné par le personnel dans le registre prévu à cet effet.

DISCIPLINE ET RESPECT :

L'accueil de loisirs est un service proposé aux familles, **il n'a pas de caractère obligatoire**. Il est donc important que les parents sensibilisent les enfants au fait que le centre est un lieu de loisirs et de détente. Pour la qualité de la vie au centre, les enfants doivent respecter les lieux, le matériel, les équipements, les personnes qui y travaillent et les camarades.

En cas de non-respect des règles de vie, nous nous réservons le droit de prendre les mesures nécessaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive.

RECOMMANDATIONS :

Les activités proposées seront variées et se dérouleront souvent en extérieur, il vous est demandé de fournir une tenue vestimentaire adaptée à la météo (chapeau, casquette, vêtement de pluie...)

Dans tous les cas, les enfants doivent pouvoir expérimenter librement, se dépenser et s'amuser : une tenue confortable est de rigueur.

L'enfant doit avoir en sa possession un sac à dos contenant :

- Une tenue de rechange
- Un vêtement de pluie
- Pour la saison chaude casquette, crème solaire
- Un tablier ou vieux t-shirt pour les activités peinture...

Nous conseillons de mettre le nom et prénom de l'enfant sur chaque vêtement et sur son sac à dos.

Il est interdit de laisser les enfants amener des objets personnels (téléphone, bijoux, consoles, MP3...) Sauf dans le cas d'un projet d'animation clair et demandé par l'équipe d'animation.

Dans tout autre cas, l'accueil de loisirs se décharge de toute responsabilité en cas de dégradation, perte ou vol.

ACCEPTATION DU REGLEMENT :

Le présent règlement sera remis aux parents en deux exemplaires. Un exemplaire devra être rendu, daté et signé, lors de l'inscription.

Le ____/____/____

Signatures des responsables légaux, précédées de la mention « lu et approuvé »